

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-021
PRESENTATION D'UN ETAT ANNUEL DES
INDEMNITES PERCUES PAR LES
CONSEILLERS MUNICIPAUX AVANT LE VOTE DU BUDGET

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu l'article 93 de la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique codifié à l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune,

Considérant le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales et le fait que le juge n'ait jamais été conduit à se prononcer sur cette disposition, il convient de considérer des éléments d'orientation,

Considérant que le texte impose de produire un état annuel, et par conséquent, de ne mentionner que les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de

fonctions exercées dans ces structures, seront inscrites to
et toutes autres formes de rémunération.

S'agissant d'une mesure de transparence, elles seront dis

de fonction, remboursements de frais) ; en effet l'intention du législateur était de ne pas réserver cette disposition aux seules indemnités de fonction et il a donc préféré évoquer les indemnités de toute nature, formulation qui n'est pas circonscrite législativement, Considérant que les avantages en nature sont tous ceux qui prennent la forme de sommes en numéraire et qu'ils doivent être inclus dans cet état récapitulatif, Considérant qu'il s'agit d'une mesure de transparence, les montants sont exprimés en euros et en brut, par élu et par fonction,

Il est présenté au Conseil municipal, l'état 2025 des indemnités perçues par les conseillers municipaux :

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

(article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

ÉTAT 2025

Nom de la commune :

DROCOURT

Population totale :

2954 habitants

Élu	Fonction	Indemnités de fonction 2025 (en euros brut)	Remboursement de frais	Avantages en nature	TOTAL
CZERWINSKI Bernard	Maire 2020-2026	25 230,30	0,00	0,00	25 230,30
	Vice-Président CAHC 2020-2026	22 690,08	0,00	0,00	22 690,08
BIGOTTE Kataline	Adjoint 2020-2026	9 470,55	0,00	0,00	9 470,55
	Conseillère Communautaire CAHC 2020-2026	2 638,92	0,00	0,00	2 638,92
BUTTAFUOCCO Benedetto	Adjoint 2020-2026	9 470,55	0,00	0,00	9 470,55
GOLAWSKI Micheline	Adjoint 2020-2026	9 470,55	0,00	0,00	9 470,55
HAVART Fabrice	Adjoint 2020-2026	9 470,55	0,00	0,00	9 470,55
DEMBSKI Karin	Adjoint 2020-2026	9 470,55	0,00	0,00	9 470,55
CAPELLE David	Conseillé délégué 2025-2026	1664,73	0,00	0,00	1664,73

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

